

# NEWSLETTER

PLAN DE RELANCE L'ÉTAT VOUS ACCOMPAGNE

Numéro 24 - 3 mai 2021

Cette newsletter a vocation à vous donner régulièrement des informations sur l'actualité du plan de relance. Elle n'a cependant pas vocation à être exhaustive. Vous pouvez aussi consulter les sites nationaux dédiés, notamment <https://www.gouvernement.fr/france-relance>

## COLLECTIVITÉS

### FRANCE VUE SUR MER : ACCÉLÉRER L'OUVERTURE DE TRONÇONS DU SENTIER DU LITTORAL

Cette initiative a pour objectif d'augmenter les moyens financiers de l'État pour ouvrir de **nouvelles portions de sentier** et assurer une **continuité de parcours**. Elle vise également à **restaurer celles qui le nécessitent** et enfin **améliorer la qualité et l'attractivité du cheminement** par le financement de quelques projets de nature patrimoniale, culturelle ou touristique en lien avec l'environnement maritime. L'aide portera sur le financement d'études préalables à des travaux et/ou sur des travaux en lien avec les objectifs. Les dossiers seront traités au fil de l'eau, avec un comité de pilotage qui se réunira mensuellement au début de l'opération. L'opération sera **clôturée au 31 décembre 2023**.



### RECENSER ET ÉVALUER LES OUVRAGES D'ART DES PETITES COMMUNES

Le **programme national ponts** offre aux communes qui en ont le plus besoin un vaste programme de recensement et d'évaluation de leurs ouvrages d'art. 358 communes remplissant les critères du décret n° 2002-1209 du 27 septembre 2002 sont concernées en Charente-Maritime.

A travers ce dispositif, l'État initiera un « carnet de santé » des ouvrages. Ce carnet, remis aux collectivités afin qu'elles se l'approprient, leur permettra de retrouver toute leur place dans leur responsabilité de gestionnaire de ces ouvrages et d'inscrire dans la durée l'effort initié par le plan de relance. Les communes ont **jusqu'au 10 mai 2021** pour bénéficier de ce dispositif.



## COLLECTIVITÉS, ASSOCIATIONS ET ENTREPRISES

### APPEL À PROJETS FRANCE EXPÉRIMENTATION

France Expérimentation s'adresse aux entreprises, associations, établissements publics ou collectivités territoriales (personnes morales ou physiques) ayant un **projet économique innovant**, dont le développement est bloqué par des dispositions législatives ou réglementaires. Il permet alors de **déroger aux obstacles juridiques à titre temporaire et expérimental**. Les demandes de dérogation peuvent être déposées directement, ou par le biais d'un tiers (service de l'État ou collectivité territoriale par exemple). Si la demande est retenue par France Expérimentation, une dérogation à la règle bloquante sera autorisée pour une durée limitée (quelques années) et à l'échelle d'un territoire donné. Les demandes peuvent être déposées **jusqu'au 30 juin 2021**.



## NOUVEAUX OUTILS PRATIQUES

### GUIDE DES MESURES DU PLAN DE RELANCE

Réalisé par la direction générale des Entreprises (DGE), ce guide décline les mesures du plan de relance à destination des TPE et des PME. Il présente les modalités, de manière très opérationnelle : le calendrier, le processus de mise en œuvre et les liens utiles.



### #1JEUNE1SOLUTION : NOUVEAU SIMULATEUR D'AIDES FINANCIÈRES

Ce simulateur d'aides va permettre aux **jeunes de moins de 30 ans** de connaître, de manière personnalisée, l'ensemble des aides dans le secteur de l'emploi, des études, de l'accès à la culture, à la santé, au logement ou bien encore de la mobilité avec l'accès au permis de conduire à un euro. En tout, une quarantaine d'aides sont rassemblées sur la plateforme.



## CALENDRIER DES APPELS À PROJETS

Pour suivre en direct le calendrier des appels à projets du plan de relance

**CLIQUEZ ICI**